

# Baccalauréat : Jean-Michel Blanquer annonce des aménagements

**CONSERVER** la meilleure note de l'épreuve ou de la moyenne annuelle en philo ou arriver au grand oral avec la liste des sujets étudiés : à six semaines du lancement des épreuves du bac, le ministre de l'Éducation a annoncé hier des aménagements de l'examen.

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire qui a perturbé l'année des lycéens, « l'épreuve terminale de philosophie continue à être organisée et on maintiendra la meilleure des deux notes entre le contrôle terminal et le contrôle continu », a expliqué Jean-Michel Blanquer sur France 2. « Il y a beaucoup d'élèves qui ont des mauvaises notes en contrôle continu et certains ont besoin de l'épreuve pour se rattraper, c'est une chance », a-t-il plaidé. Pour enrayer les chaînes de contamination au Covid-19, les lycéens ne vont pas à l'école à temps-plein depuis le mois de novembre. Ils sont en demi-jauge, avec une alternance de classes en présentiel et distanciel.

« Même si on a réussi pendant toute l'année à garder les écoles et les collèges et les lycées ouverts ou en partie ouverts, les choses n'ont pas été complètement normales, donc c'est normal d'aménager », a insisté le ministre.

Concernant l'épreuve « phare » et inédite du grand oral, Jean-Michel Blanquer a également annoncé son maintien. « Si on a créé cet exercice, c'est précisément parce que cette compétence est fondamentale, savoir argumenter, savoir écouter, être capable de parler tout simplement », s'est-il défendu.

Ainsi, lors de la première partie de cette épreuve, qui consiste en un exposé de 5 minutes, chaque candidat « pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de 20 minutes ».

Pendant la deuxième partie de l'épreuve, un entretien, « le candidat pourra recourir à un support » et « chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés », décrit un communiqué du ministère.

Concernant l'épreuve écrite de français, le ministre a précisé que « tous les sujets seront dédoublés ». A l'oral, les examinateurs choisiront deux textes parmi les 14 étudiés. L'élève sélectionnera celui sur lequel il préfère être interrogé.

